

## Assurance collective "Soins de santé"

Les membres de l'UCLouvain ayant atteint l'âge de 65 ans n'ont plus la possibilité d'adhérer au contrat UCLouvain et, en conséquence, perdent les avantages d'une assurance collective.

L'Amicale a conclu avec la même compagnie d'assurance un contrat qui permet à ces personnes, membres de l'Amicale, de bénéficier des mêmes avantages et des mêmes garanties que celles accordées aux membres de l'Université en activité. Jusqu'en fin 2010, cette compagnie était Ethias; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il s'agit d'Allianz par l'intermédiaire du gestionnaire Van Breda.

Les renseignements détaillés (garanties, primes, adhésion...) peuvent être demandés au secrétariat, à partir de trois mois avant l'âge de la pension, lors de la permanence du mardi matin soit par téléphone, soit par mail, soit par courrier.

### Procédures pour contacter les services de l'assurance Van Breda

- ***Pour une déclaration urgente pour hospitalisation :***

Introduisez votre demande via le formulaire de déclaration sur le site web :

[Déclaration d'hospitalisation - HealthCare \(vanbreda-health.be\)](#) ou via l'app Vanbreda.

Vous serez ainsi informé plus rapidement des prochaines étapes de votre admission.

- ***Pour déclarer des frais médicaux :***

Introduisez facilement et rapidement vos frais via les canaux digitaux : l'app Vanbreda ou sur le site web

[Soumettre des frais médicaux - HealthCare \(vanbreda-health.be\)](#)

N'envoyez pas de frais par e-mail.

- ***Pour d'autres questions :***

Posez-les via le formulaire de contact

[Contactez-nous - HealthCare \(vanbreda-health.be\)](#).

Votre question parviendra ainsi plus rapidement au collègue concerné.

Van Breda demande d'attendre une réponse, de ne pas envoyer de rappels ni de poser à nouveau votre question via un autre canal.

### Renseignements détaillés sur l'assurance "Soins de santé"

- Consultez la brochure accessible par un clic sur les liens suivants :
  - [Assurance hospi 2023-Note explicative](#)
  - [Primes 2023](#)